



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/24
24 mai 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18 – 22 juin 2018

PROPOSITION DE PROJET : BÉNIN

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) UNEP et ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Bénin

| | | | |
|---|--------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| (I) TITRE DU PROJET | AGENCE | DATE D'APPROBATION | MESURE DE RÉGLEMENTATION |
| Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) | PNUE (principale), ONUDI | 63 ^e | 35 % d'ici 2020 |

| | | |
|--|--------------|--------------------|
| (II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I) | Année : 2017 | 15,96 (tonnes PAO) |
|--|--------------|--------------------|

| (III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO) | | | | | | | Année : 2017 | | |
|---|---------|--------|-------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Produits chimiques | Aérosol | Mousse | Lutte contre l'incendie | Réfrigération | | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
| | | | | Fabrication | Entretien | | | | |
| HCFC-123 | | | | | | | | | |
| HCFC-124 | | | | | | | | | |
| HCFC-141b | | | | | | | | | |
| HCFC-142b | | | | | | | | | |
| HCFC-22 | | | | | 15,95 | | | | 15,95 |

| (IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO) | | | |
|--|------|--|-------|
| Référence 2009 - 2010 : | 23,8 | Point de départ des réductions globales durables : | 23,8 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) | | | |
| Déjà approuvée : | 8,33 | Restante : | 15,47 |

| (V) PLAN D'ACTIVITÉS | | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
|-----------------------------|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| PNUE | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,9 | 0,0 | 0,8 | 1,7 |
| | Financement (\$US) | 73 450 | 0 | 67 800 | 141 250 |

| (VI) DONNÉES DU PROJET | | | 2011 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | |
|---|-----------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|---------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal | | | s.o. | 23,80 | 23,80 | 21,42 | 21,42 | 21,42 | 21,42 | 21,42 | 15,47 | s.o. | |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO) | | | s.o. | 23,80 | 23,80 | 21,42 | 21,42 | 21,42 | 21,42 | 21,42 | 15,47 | s.o. | |
| Financement convenu (\$US) | PNUE | Coûts de projet | 85 000 | 85 000 | 0 | 0 | 75 000 | 0 | 65 000 | 0 | 60 000 | 370 000 | |
| | | Coûts d'appui | 11 050 | 11 050 | 0 | 0 | 9 750 | 0 | 8 450 | 0 | 7 800 | 48 100 | |
| | ONUUDI | Coûts de projet | 100 000 | 40 000 | 0 | 0 | 120 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 260 000 |
| | | Coûts d'appui | 7 500 | 3 000 | 0 | 0 | 9 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 500 |
| Financement approuvé par ExCom (\$US) | Coûts de projet | | 185 000 | 125 000 | 0 | 0 | 195 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 505 000 | |
| | Coûts d'appui | | 18 550 | 14 050 | 0 | 0 | 18 750 | 0 | 0 | 0 | 0 | 51 350 | |
| Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US) | Coûts de projet | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 65 000 | 0 | 0 | 65 000 | |
| | Coûts d'appui | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 450 | 0 | 0 | 8 450 | |

| | |
|--|---------------------|
| Recommandation du Secrétariat : | Approbation globale |
|--|---------------------|

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Bénin, le PNUE, à titre d'agence principale d'exécution, a présenté une demande de financement de la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 65 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 8 450 \$ US pour le PNUE seulement.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2013 à 2017, ainsi que le plan de mise en oeuvre de la tranche pour la période 2018-2020.

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Bénin a déclaré une consommation de 15,96 tonnes PAO de HCFC en 2017, ce qui est inférieur de 33 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC en 2013-2017 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Bénin (2013-2017 – données de l'Article 7)

| HCFC-22 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Référence |
|------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Tonnes métriques | 402,74 | 364,23 | 350,52 | 310,75 | 290,26 | 432,5 |
| Tonnes PAO | 22,15 | 20,03 | 19,28 | 17,09 | 15,96 | 23,8 |

3. La quantité de HCFC-22 utilisé pour l'entretien et la maintenance des réfrigérateurs et des climatiseurs résidentiels (RAC), diminue depuis 2013 à mesure que le pays met en oeuvre son PGEH et utilise davantage de HFC et de frigorigènes naturels.

Mise en oeuvre du programme de pays

4. Dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays de 2017, le gouvernement du Bénin a déclaré des données de consommation de HCFC par secteur qui sont conformes aux données déclarées dans le cadre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification, qui couvre la période quinquennale 2013-2017, a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement, et que le pays est en conformité avec les exigences du Protocole de Montréal et le calendrier d'élimination des HCFC. Toutefois, il a aussi fait état de préoccupations en ce qui a trait aux douanes et à l'entretien en réfrigération qui exigent une attention particulière pour la mise en oeuvre du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le Bénin est doté d'un cadre législatif, réglementaire et légal efficace qui contrôle les importations au pays des frigorigènes et des équipements connexes. Un Ordre interministériel n° 064 (novembre 2011) régit l'importation, la commercialisation et la distribution des HCFC, des HFC et autres frigorigènes, et des applications et équipements qui utilisent ces substances. L'Unité nationale d'ozone (UNO) est située dans le ministère de l'Environnement et du Développement durable et travaille avec le ministère du Commerce à établir des contingents annuels pour l'importation des frigorigènes.

¹ Selon la lettre du 27 mars 2018 du ministère de l'Environnement et du Développement durable du Bénin au Secrétariat.

Secteur de l'entretien en réfrigération

7. Les principales activités mises en oeuvre comprennent :
- (a) Cinq ateliers de formation de 180 agents des douanes et 15 inspecteurs en environnement sur le contrôle et l'identification des SAO et des équipements avec SAO, et les exigences du Protocole de Montréal;
 - (b) Sept ateliers de formation de 300 techniciens en réfrigération, 20 ingénieurs en réfrigération et 25 formateurs en réfrigération en bonnes pratiques en réfrigération et manipulation sécuritaire des hydrocarbures;
 - (c) Achat et livraison de 17 identificateurs de frigorigènes, et équipements et outils de base (par exemple, unités de récupération, bonbonnes, équipements de brasage, recyclage, et pièces de remplacement des outils existants) aux ateliers d'entretien en réfrigération et aux techniciens; et
 - (d) Douze activités de sensibilisation organisées pour 673 participants, et distribution de matériels sur les HCFC et le Protocole de Montréal.

Mise en oeuvre et suivi du projet (Groupe de gestion de projets)

8. L'UNO gère la coordination et la gestion des questions liées au Protocole de Montréal, ainsi que la préparation et la mise en oeuvre des activités dans le cadre du PGEH. L'UNO a retenu les services de deux consultants – spécialistes en douanes et en réfrigération – pour aider au suivi de la mise en oeuvre du PGEH et à la collecte des données.

Décaissement des fonds

9. En date d'avril 2018, des 505 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 437 110 \$ US avaient été décaissés, soit 245 000 \$ US pour le PNUE et 260 000 \$ US pour l'ONUDI (Tableau 2). Le solde de 67 890 \$ US sera décaissé en 2018-2020.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH du Bénin (\$US)

| Tranche | | PNUE | ONUDI | Total | Taux de décaissement (%) |
|-------------------|----------|---------|---------|---------|--------------------------|
| Première tranche | Approuvé | 85 000 | 100 000 | 185 000 | 100 |
| | Décaissé | 85 000 | 99 910 | 184 910 | |
| Deuxième tranche | Approuvé | 85 000 | 40 000 | 125 000 | 100 |
| | Décaissé | 85 000 | 39 705 | 124 705 | |
| Troisième tranche | Approuvé | 75 000 | 120 000 | 195 000 | 63 |
| | Décaissé | 55 000 | 67 495 | 122 495 | |
| Total | Approuvé | 245 000 | 260 000 | 505 000 | 87 |
| | Décaissé | 230 000 | 207 110 | 437 110 | |

Mise en oeuvre du plan de la quatrième tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en oeuvre entre mai 2018 et décembre 2020 :
- (a) Quatre ateliers de formation de 80 agents des douanes sur le contrôle et l'identification des SAO et des équipements avec SAO, et le contrôle du commerce illicite des SAO (PNUE) (20 000 \$ US);

- (b) Cinq ateliers de formation de 125 techniciens en réfrigération en bonnes pratiques de réfrigération et en manipulation sécuritaire des hydrocarbures, ainsi qu'en techniques de recyclage et récupération (PNUE) (25 000 \$ US);
- (c) Achèvement de l'achat et de la livraison des identificateurs de frigorigènes et des équipements et outils de base aux ateliers de climatisation résidentielle et aux techniciens (ONUDI) (financement de tranches précédentes); et
- (d) Coordination et gestion de la mise en oeuvre du PGEH (PNUE) (20 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification

11. Le rapport de vérification a souligné les questions qui exigent une attention particulière lors de la mise en oeuvre du PGEH, notamment : renforcer la capacité des agents des douanes par une formation sur la mise en oeuvre de règlements nationaux et sous-régionaux sur les importations et la distribution des SAO; améliorer les connaissances des importateurs et des distributeurs en ce qui a trait aux dispositions des lois nationales et sous-régionales (Union économique et monétaire ouest-africaine - UEMOA) / (West African Economic and Monetary Union - ECOWAS) sur les importations et la distribution des SAO; installer des points de contrôle frontaliers dotés d'équipements d'identification afin de réduire le risque de commerce illicite de SAO; accroître le nombre de centres d'excellence afin d'offrir de la formation en réfrigération partout au pays; corriger le manque de normes nationales et d'institutions de certification; et renforcer le suivi et la formation des techniciens en réfrigération non formés.

12. Le PNUE a indiqué que le Comité national de l'ozone organisera une réunion en juillet 2018 afin de discuter des recommandations du rapport de vérification, et de s'entendre sur un plan d'action pour la mise en oeuvre par l'Unité nationale d'ozone.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

13. Le gouvernement du Bénin a déjà émis des quotas d'importation de 17 tonnes PAO de HCFC pour 2018, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien en réfrigération

14. La réduction de la consommation de HCFC au pays a été attribuable à l'utilisation accrue de HFC et de frigorigènes naturels comme le R-290 et le R-600a. Le PNUE a indiqué que le gouvernement encourageait l'utilisation de produits de remplacement éconergétiques et à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) et d'équipements connexes pour la climatisation résidentielle. Le gouvernement procédait à des campagnes d'accroissement de la sensibilisation et à des réunions avec les importateurs et les utilisateurs finals pour les inciter à utiliser des solutions de remplacement des SAO. Les principaux obstacles étaient le coût élevé des SAO et leur disponibilité sur le marché local, les préoccupations liées à la sécurité quant à l'inflammabilité et à la toxicité de certaines des solutions de remplacement, et le nombre limité de techniciens d'expérience pour l'entretien et la maintenance des équipements.

15. Tel que l'indique la présentation de la troisième tranche, aucune promotion n'existait en matière d'équipements de reconversion, et l'entretien était axé sur les bonnes pratiques de réfrigération.

16. Quant à la restriction de l'accès aux HCFC uniquement à des techniciens certifiés, le PNUE a indiqué que les principaux obstacles à l'introduction d'un système de certification au pays étaient le manque d'expertise et d'infrastructure de soutien. Cela comprend notamment les ressources humaines et financières pour préparer et mettre en oeuvre les dispositions législatives, dont l'établissement d'un organisme de certification. Un système de certification imposerait aussi aux techniciens des coûts qui exigeraient une évaluation périodique afin de s'assurer qu'ils demeurent conformes aux changements technologiques, notamment les éléments, équipements, frigorigènes, normes et règlements. Malgré cette situation, le PNUE a indiqué que le programme de formation des techniciens en climatisation résidentielle (RAC) était durable, parce que les associations RAC du pays étaient pleinement habilitées par l'Unité nationale d'ozone, et qu'elles avaient participé aux décisions majeures en rapport avec le secteur, y compris la validation de la planification de la formation pertinente, la sélection des participants, et le suivi de la mise en oeuvre des bonnes pratiques. Les techniciens en climatisation résidentielle du secteur informel seraient organisés pour se joindre aux associations RAC et profiter de la formation.

Conclusion

17. La mise en oeuvre de la phase I du PGEH avance au Bénin, et elle est en conformité avec le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. Le rapport de vérification a confirmé que le système d'autorisation et de contingentement du pays est opérationnel, et qu'il contribue au calendrier d'élimination des HCFC au pays. Toutefois, il a aussi fait état de plusieurs questions sur lesquelles le pays et le PNUE se pencheront au cours de la mise en oeuvre de la quatrième tranche. Le décaissement est d'environ 87 pour cent du financement total approuvé jusqu'à maintenant. Le pays a adopté une stratégie visant à terminer l'élimination des HCFC en avance du calendrier du Protocole de Montréal, entre autres en favorisant et en adoptant des produits de remplacement éconergétiques et à faible potentiel de réchauffement de la planète qui présentent des avantages en matière d'ozone et de climat. Hors tout, les activités mises en oeuvre jusqu'à maintenant ont contribué au renforcement du secteur de l'entretien. Les activités planifiées dans le cadre de la quatrième tranche permettront aussi d'assurer la durabilité à long terme de la phase I du PGEH.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Bénin. Il recommande aussi l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH du Bénin, et le plan de mise en oeuvre correspondant de la tranche 2018-2020, avec les coûts d'appui associés au degré de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que le PNUE et l'ONUDI aideront le gouvernement du Bénin à mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport de vérification de la consommation de HCFC, et l'indiqueront dans le rapport périodique à cet égard au moment de la présentation de la prochaine tranche.

| | Titre du projet | Financement du projet (\$US) | Coûts d'appui (\$US) | Agence d'exécution |
|----|--|---|-------------------------------------|-------------------------------|
| a) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) | 65 000 | 8 450 | PNUE |